

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-347

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie / Direction des sécurités préfecture- SIDPC

73-2022-12-09-00007 - AP suspension restriction circulation Mont Cenis (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-12-09-00007

AP suspension restriction circulation Mont Cenis



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civile**

**Arrêté préfectoral
portant suspension de l'arrêté préfectoral du 24 novembre portant restriction de circulation
dans le tunnel du Mont Cenis ferroviaire**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile notamment les articles 14 à 17 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu l'avis du service départemental d'incendie et de secours qui précise les limites à son intervention en cas d'absence d'eau dans le tunnel ;

Vu le courrier de SNCF réseaux en date du 9 décembre confirmant le fonctionnement de la conduite hydraulique et les bornes incendie ;

Considérant que SNCF réseaux a réalisé les travaux nécessaires pour remettre en service la conduite hydraulique et les bornes incendie du tunnel ferroviaire du Mont Cenis ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté limitant la circulation dans le tunnel ferroviaire du Mont Cenis à un seul train dans l'ouvrage dans l'attente de la réalisation des travaux nécessaires au rétablissement du système de sécurité incendie est suspendu.

ARTICLE 2

Cette disposition prend effet à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Sous-préfète, directrice de cabinet,
Monsieur le Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne,
Monsieur le Directeur de l'exploitation des infrastructures territoriales de Turin-RFI-
Monsieur le Colonel, directeur du service départemental d'incendie et de secours,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 9 décembre 2022

Le préfet,

SIGNE FRANÇOIS RAVIER